



*Vue aérienne du giratoire réalisé fin 2018 à la sortie de Cherves-Richemont sur la RD731, à proximité de l'Espace Culturel l'Abaca.*

**Infos citoyens**  
Pages 02 à 07

**Finances locales**  
Page 08

**Animations**  
Pages 09 et 10

**Histoire locale**  
Page 11

- **pages 2 à 8**

*Infos citoyen*

- **page 9**

*Animations*

- **page 10**

*Agenda*

- **page 11**

*Patrimoine naturel communal*

- **page 12**

*Etat civil - Numéros utiles*

**Journal municipal d'informations  
de la commune  
de Cherves-Richemont**

**Directeur de la publication**

Alain RIFFAUD

**Rédaction – Composition**

Christiane JAULIN

Francis PAUMERO

Céline CLERFEUILLE

Michèle DEPOUTOT

Bruno LANAUD

Françoise VAN RAEPENBUSCH

Véronique TOFFANO

Pierre BARRETEAU

Chrystel RIGALLAUD

**Crédit photos**

Municipalité de Cherves-Richemont

Pierre BARRETEAU

Bruno LANAUD

Jean-Pierre LAMBERT

**Maquette et impression**

ADIC Étiquettes Imprimerie Cognacaise

14, impasse Lazare Carnot

16100 COGNAC

Tél. 05 45 32 09 68

E-mail : contact@adic-etiquettes.fr

**MAIRIE**

COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT

2 Place du Champ de Foire

CS 20009 CHERVES RICHEMONT

16121 COGNAC CEDEX

16370 CHERVES-RICHEMONT

Tél : 05 45 83 25 69

Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr

### Le projet environnement de l'ALSH

Dans le cadre du projet pédagogique de l'ALSH, l'équipe d'animation a construit un projet autour de l'environnement avec Aurore des services techniques municipaux. En investissant le terrain Matas à Richemont, donné à la municipalité avec pour objectif de le rendre agréable et disponible aux habitants, le centre de loisirs va aménager les lieux. Une fois par mois, les enfants se rendent sur place grâce au bus communal. C'est ainsi que déjà, des nichoirs ont été installés mi-mars. Fabriqués par les enfants à l'aide de matériaux de récupération, décorés, peints et vernis, les nichoirs sont conçus en fonction des espèces d'oiseaux qui fréquentent la zone. Dans un second temps, grâce aux compétences d'Aurore de par sa formation de paysagiste, les enfants ont travaillé sur la reconnaissance des essences d'arbres présentes : fruitiers, chêne vert, frêne, érable... seront identifiés par les panneaux d'informations réalisés par leurs soins.



En avril, après la fabrication de bacs en palettes par les adultes, les jeunes artistes ont exprimé leurs talents de décoration puis ont planté des herbes aromatiques. Des fiches d'identifications et d'utilisations possibles accompagneront les plants.

En mai, ce seront de nouveaux bacs de fleurs annuelles qui s'ajouteront au dispositif. La municipalité, quant à elle se chargera d'installer des tables de pique-nique. Dans l'avenir les enfants créeront des allées pour faciliter l'accessibilité.

L'ALSH c'est aussi le développement d'activités culturelles en lien avec la médiathèque. Une fois par mois, les enfants vivent une animation avec Nolwenn. C'est aussi, les activités plastiques ou sportives ou encore l'utilisation des nouvelles technologies. En effet, l'équipe a créé un blog sur Facebook où les enfants relatent leurs activités et leurs impressions.

### Le jardin pédagogique partagé de l'école Jean-Marie Wéber en pleine croissance



Que les choses ont changé depuis l'an dernier ! A l'automne, des bacs supplémentaires ont été installés et le jardin nettoyé. Puis une première porte d'entrée vers la future pergola s'est élevée. Les enfants, toujours aidés des quatre animateurs des Jardins Respectueux, ont décaissé et créé un chemin de douelles vers l'hôtel à insectes qui a été rafraîchi. Mi-janvier, les MS/GS ont commencé à aménager le parcours sensoriel en peignant des pavés et en récupérant différentes matières et divers matériaux (mousse, rondins de bois, sable, copeaux de bois, coquillages...). Les enfants ont planté fèves et framboisiers et les tours à pomme de terre ont été reformées avec de l'osier et du grillage. La pergola est désormais terminée grâce, notamment, à l'aide de parents et grands-parents venus prêter main-force lors des dernières animations. Un « piano » a été installé le long d'un bac et les enfants poursuivent l'installation de structures sonores ainsi que la décoration du jardin.

Une couveuse a été installée en classe, les premières éclosions ont eu lieu. Dans les arbres, les nichoirs, rafraîchis et joliment décorés, accueillent déjà des mésanges.

Très prochainement, les trois classes se rendront au jardin respectueux à Châteaubernard pour une visite des lieux et la participation à des petits ateliers. Au programme entre autres, la réalisation de semis qui resteront sous serre pédagogique avant d'être vendus aux familles fin mai. C'est ainsi que le 24 mai, dans le cadre de la fête de la nature (du 22 au 26 mai) et en amont des Rendez-vous aux Jardins (7 au 9 juin - sur le thème des animaux au jardin), aura lieu l'inauguration du jardin pédagogique partagé. Les élèves feront découvrir aux familles les divers coins qui le composent. Petits et grands pourront s'essayer au Land Art, ou tester les jeux en bois installés pour l'occasion. Les parents pourront se procurer des plants de fleurs ou de légumes commandés au préalable. Il sera alors temps de baptiser le jardin.



Puis, à partir de 18h45, les enfants de maternelle présenteront à la salle des fêtes un spectacle musical intitulé « Oh hisse petit escargot ». La soirée se clôturera au jardin avec restauration sur place proposée par un Food truck. Nous comptons sur toutes les petites mains, le savoir et l'expérience des parents et grands-parents, l'envie de partager des uns, de découvrir et de se lancer des autres, ainsi que sur la curiosité des habitants de notre jolie commune pour continuer à faire vivre notre coin de nature au cœur de l'école.

*L'équipe enseignante*

#### Cantine scolaire

Depuis la dissolution du SIVU et la vente du bâtiment à la société Sodexo, cette dernière fournit depuis janvier 2019 une moyenne de 185 repas par jour aux écoles et une cinquantaine de repas les mercredis pour l'accueil de loisirs.

La Sodexo respecte le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et les recommandations du Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) qui donne pour objectifs d'augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents, les apports en fer et calciques, de diminuer les apports protidiques et rééquilibrer la consommation d'acide gras, et des glucides simples ajoutés avec un contrôle des fréquences sur 20 repas et un contrôle des grammages en fonction de l'âge des enfants. Une balance ménagère permet de vérifier les grammages. Après trois mois et demi de fonctionnement et après quelques ajustements, le service donne satisfaction. Des visites de la cuisine centrale ont été organisées afin que les personnels (cantine, ATSEM, professeurs, élus) connaissent son fonctionnement. Dans la continuité, la Sodexo organisera une visite avec les membres de l'association des parents d'élèves et des conseils d'école.

## La Poste Relais

**Depuis le 03 Janvier 2018, les services postaux courants sont effectués par « Nicolas », du magasin Vival. C'est avec sourire et bonne humeur que « Monsieur Vival », vous accueille.**

Après une formation et accompagné d'un suivi, le professionnalisme de Nicolas place ce service en peloton de tête au niveau du département et le bilan est donc positif.

La clientèle du magasin est aussi très satisfaite, puisque La Poste a créé de nouvelles proximités, et contribue au lien social en simplifiant la vie.

Vous pouvez déposer vos courriers, simples ou recommandés, retirer vos colis et lettres en instance, acheter des prêts à poster, des emballages colissimo et des produits philatéliques (timbres). Vous pouvez affranchir vos lettres et colis et bénéficier de l'offre de réexpédition.

De petits retraits d'espèces sont aussi possibles, par période de 7 jours, au point poste (réservé aux habitants de la commune) ou pour les personnes titulaires d'un compte au Crédit Agricole Charente Périgord.

Les horaires d'accueil sont ceux du magasin : du lundi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h à 19h30.



## Un musée de la tonnellerie va bientôt ouvrir ses portes

M. SAUVION a exercé son activité d'artisan tonnelier sur notre commune depuis 1992. Il faisait uniquement de la réparation de fûts et ce pendant 24 ans puisqu'il a pris sa retraite en 2016. M. SAUVION a décidé de reconvertis son ancien atelier en musée qui sera ouvert à partir du mois de juin.

En effet ce passionné d'objets anciens a tout au long de sa carrière récupéré des outils ayant trait avec la tonnellerie. C'est donc tout naturellement qu'il a pensé faire ce musée, ce qui lui permet comme il le fait remarquer de ne pas rompre complètement avec son ancienne activité.

M. SAUVION a également prévu de faire des démonstrations de tonnellerie en situation réelle puisqu'il a gardé une partie de son ancien atelier dans la même configuration que lorsqu'il était en activité.



**Pour de plus amples informations vous pouvez le joindre au 05.45.83.12.40 et convenir avec lui d'un moment pour une visite.**

## Entretien du cimetière

Les agents techniques de la commune ont procédé au nettoyage des allées sans utiliser de produit phytosanitaire.



Ils ont également réalisé des plantations de fleurs et vivaces le long du mur à l'extérieur du cimetière.

A l'intérieur du cimetière, deux bancs ont été installés il y a quelques mois : un dans la partie la plus ancienne et un autre dans la dernière extension à côté du columbarium.



## Deux commerces de bouche ré-ouvrent leurs portes.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, la place André Guillot a retrouvé ses commerces avec une boucherie et une boulangerie dans les anciens commerces qui ont subi un « coup de neuf ».

Jean-Dominique Valentin est **artisan boucher charcutier** du « Pré à l'assiette » avec 18 années d'expérience. Ce n'est pas un inconnu des habitants de la commune puisqu'il est boucher charcutier à Ars. Il a ouvert le 28 février dernier.

Jean-Dominique Valentin a effectué ses études à Chalais où il a obtenu son CAP de boucher avant d'entrer dans la vie active en qualité d'artisan boucher à Chalais, Angoulême et La Rochefoucauld avant un changement de carrière pour servir une entreprise à Angoulême. Mais l'appel du métier est plus fort, il décide de reprendre son métier premier et s'installe à Ars.

Il souhaite fidéliser la clientèle et dans cette optique, il propose entre autre de la viande limousine, du veau sous la mère, de l'agneau du Poitou Charentes. Il s'approvisionne dans le cadre des circuits courts. Il propose également des plats cuisinés.

Le magasin est ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 19 h et le dimanche de 7 h à 12 h.

Contact : SARL Du pré à l'assiette, tél : 06.51.36.49.86



La boulangerie a fermé ses portes le 28 février mais dès le 1<sup>er</sup> mars, **Claude Bertrand, boulanger pâtissier chocolatier** installé à Genté a pris la relève.

Claude Bertrand a effectué ses études et son apprentissage à Limoges avant de servir dans de nombreuses boulangeries pâtisseries en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en qualité de manager en grande surface. Durant ces 22 années, il a appris le métier de boulanger.

Dans un premier temps, les différents pains et pâtisseries seront fabriqués et cuits à Genté. D'ici à quelques semaines, un four et une biscuiterie seront mis en place dans le magasin de Cherves-Richemont. Il propose également la formule « déjeuner » avec trois sortes de sandwichs avec un dessert et une boisson, des pizzas, des plateaux de gâteaux, cookies, mignardises et d'autres encore, le samedi et le dimanche uniquement.

Le magasin est ouvert, toute la semaine de 7 h à 13 h et de 16 h à 19 h. Le jour de fermeture est fixé au mercredi.

Par ailleurs, des tournées existent, d'autres peuvent être mises en service, il suffit de **contacter la boulangerie au 06.68.41.64.33**

## Fleurir et embellir la commune

Le souci de mettre en valeur la commune est une démarche constante de la municipalité, sur le plan démographique, économique, culturel, sportif, écologique. Son attractivité peut passer également par l'embellissement qui peut lui être apporté. Quand cet objectif se conjugue avec l'utilisation des compétences du personnel communal, la réalisation est en marche. **Aurore Dehan** a les qualifications nécessaires pour mener à bien le fleurissement de plusieurs endroits de la commune. Depuis l'hiver 2017/2018, une jauge a été créée, destinée à conserver et multiplier des plants divers, dans un souci d'économie. Cette initiative a abouti à la **création de plusieurs massifs ou bordures : devant la mairie, près du centre socioculturel, sur la place de Richemont, ou le long du cimetière**.

Ils sont essentiellement composés de plantes vivaces, dont la moitié provient de la jauge communale : gauras, rudbeckias, sauges, potentilles, géraniums vivaces, cannas... Les huit bacs disposés place de la mairie contiennent des graminées et des plantes annuelles. **Deux hôtels à insectes** ont été installés place de la mairie et sur le parking du centre socioculturel : les enfants sont tout particulièrement intéressés par ces structures grillagées créées à partir de barrique coupée. Il va de soi que le souci d'embellissement communal et le travail pour sa réalisation doivent être respectés.



L'entrée de la médiathèque a aussi été embellie par les créations des agents des espaces verts.



## Compteurs LINKY

A partir de fin juillet, sur Cherves-Richemont, **Enedis** débutera le remplacement des compteurs EDF par les compteurs **Linky**. Enedis met à votre disposition une documentation qui est consultable en ligne sur le site de la commune : [cherves-richemont.com](http://cherves-richemont.com) ou à votre disposition en mairie.

## Opération « tranquillité vacances ».

**La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.**

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

### Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Vous pouvez remplir un formulaire à la gendarmerie, ou télécharger le formulaire sur le site [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits) ou sur le site de la commune [Cherves-Richemont.com](http://Cherves-Richemont.com). Ce service est gratuit.

Pendant votre absence, des **patrouilles de surveillance** seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Ce service est gratuit.



### Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant vos vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de **fermer correctement fenêtres et volets**. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, **ne laissez pas** de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Source : Gendarmerie nationale – ministère de l'intérieur

## Terrain Matas

Il y a quelques années, un legs a été fait à la commune par la **famille Matas** : plus de 6 000 m<sup>2</sup> d'un terrain situé entre l'Houmade et Richemont, au-dessus du centre équestre de Boussac. La commune a accepté ce legs et doit donc mettre en valeur cet espace, l'entretenir, le rendre utile et agréable. Cette tâche, dévolue principalement à Aurore Dehan, se réalise par étapes. **Des plantations ont été faites à l'automne 2018** : chênes verts, pommiers, cerisiers, prunier, noisetiers. On trouve aussi un noyer, un acacia, un érable, une haie champêtre. Au printemps, l'entretien par girobroyeur et tondeuse a commencé. A l'avenir, **seront installées des tables pour pique-niquer** dans un premier temps, et peut-être plus tard, une table d'orientation, au cœur de ce site qui domine la vallée de l'Antenne.

Cet espace permet également aux enfants accueillis le mercredi au sein du centre de loisirs la P'tite Pomme de venir une fois par mois réaliser **des activités d'éveil et d'entretien** : dans des bacs réalisés en matériaux de récupération, installation de plantes aromatiques, plantes à bulbe, plantes à floraison estivale et vivaces ; création d'un hôtel à insectes, installation de nichoirs-cabanes à oiseaux...

Là encore, le travail des uns et le plaisir des autres (détente, récolte des fruits...) doivent être rigoureusement respectés.

## Carte Nationale d'Identité et passeport.

**Vous avez prévu de voyager... pensez à vérifier la date de validité de vos titres d'identité car les délais d'obtention peuvent être longs.**



Depuis 2017, la mairie ne délivre plus de titre d'identité car elle n'est pas équipée d'une station biométrique qui enregistre au format numérique les données relatives à l'état civil, la photo d'identité ainsi que deux empreintes digitales. **16 communes de Charente sont habilitées à délivrer ces pièces d'identité** : Barbezieux, Chabanais, Chasseneuil, Chateauneuf, Cognac, Confolents, le Gond Pontouvre, La Couronne, La Rochefoucauld, Mansle, Montbron, Montmoreau, Rouillac, Ruffec, Segonzac, Soyaux.

Vous devez prendre rendez-vous pour déposer votre dossier. Vous avez le choix entre utiliser le formulaire papier (toujours délivré par la mairie de Cherves-Richemont) ou faire une pré-demande sur le site officiel de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr). Lors de votre rendez-vous en mairie, vous apporterez les documents requis et communiquerez le numéro de votre pré-demande.

## Timbres fiscaux électroniques.

L'achat en ligne est possible sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

**Sous quelle forme se présente le timbre électronique ?**

Une fois le montant réglé en ligne, vous pourrez imprimer un document PDF que vous remettrez à la mairie.

**A quoi sert le timbre électronique ?**

À s'acquitter des droits pour les demandes de **passéport**, de renouvellement de **carte nationale d'identité** (en cas de perte ou de vol), de **permis bateau**, de **l'attestation d'accueil**, de l'accès à la nationalité française, des titres pour les ressortissants étrangers, de renouvellement de **permis de conduire** (en cas de perte ou de vol) et l'acquittement de la **taxe régionale** (dans certaines régions).

**Quels sont les moyens de paiement disponibles ?**

Le paiement avec les cartes bancaires suivantes : Carte bleue (CB), e-carte bleue, Visa et Mastercard. En revanche, le paiement par Paypal et par carte AMEX (American Express) ne sont pas acceptés. Ils peuvent être remboursés sur le site où ils ont été achetés.

## Rappel sur la Réglementation des feux de plein air et du bruit.

**Avec l'arrivée des beaux jours, la tonte des pelouses se fait de plus en plus souvent. Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.**

Depuis juin 2018, il est **interdit de brûler les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits déchets verts** (l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage...). Ils doivent être apportés en déchetterie. Deux déchetteries, sur Cognac et Châteaubernard, réceptionnent gratuitement vos déchets végétaux.

En cas de non-respect de l'interdiction de faire du feu, **les auteurs peuvent être punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.**

Sont autorisés sous conditions : le brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole), l'écoubage ou le brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC, le brûlage des déchets verts parasités ou malades, les feux d'artifices et les feux festifs. Dans ces cas, une déclaration doit être faite en mairie pour avoir l'autorisation préalable du Maire et respecter l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).



Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs thermiques ou générant **des bruits** dont les fréquences se diffèrent nettement de celles existantes habituellement (jet à haute pression, coupe-bordures etc...), ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

**Les jours ouvrables** : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

**Les samedis** : de 9h00 à 12h et de 15h à 19h

**Les dimanches et jours fériés** : de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux sont priés de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

## Les évolutions du site internet.

**Toujours dans le souci de vous apporter de nouveaux services, le site améliore certains de ses services.**

En première ligne, avec le passage du SIVU à un prestataire privé pour l'élaboration **des repas de la cantine**, nous avons, entre autres, ajouté un visuel pour mettre en évidence des notions comme les produits bio, les produits locaux, les AOC...

L'arrivée de ce prestataire entraîne aussi quelques changements d'habitudes : les repas étant préparés à l'avance, il est demandé aux parents de prévenir le plus tôt possible de l'absence de leurs enfants **afin d'éviter à la fois le gaspillage des repas non consommés mais facturés.**

Pour cela il a été mis à disposition un formulaire en ligne. Bien entendu, si son usage est fortement conseillé pour centraliser au mieux l'information, il reste, pour ceux à qui la formule ne conviendrait pas, la possibilité de téléphoner, d'envoyer un mail à la mairie ou de le signaler à l'une des personnes assurant la garderie.

Un formulaire annexe devrait voir le jour pour inscrire ponctuellement à la cantine (et suffisamment à l'avance) un enfant qui n'y mange pas de façon quotidienne.

Un autre service est en cours d'amélioration et devrait être en fonction d'ici la parution de ce bulletin : **les numéros utiles.**

Celui-ci existait déjà mais la version 2019 devrait améliorer l'information et faciliter son accès.

Pour les professionnels listés sur ce service, il est possible, s'ils le désirent, d'apporter des précisions, de corriger d'éventuelles erreurs et de rajouter des oubliés. Nous les encourageons vivement à nous contacter en cas de besoin.

## La fibre numérique arrive bientôt sur la commune.

**Il permettra de délivrer à chaque abonné un débit de 1 Gbit/s (Giga) soit 1 000 Mbit/s (Méga), et ce dans les deux sens. Le débit proposé aux utilisateurs du réseau peut être différent en fonction des opérateurs.**

Le réseau construit par Charente Numérique est un réseau public. C'est un nouveau réseau totalement indépendant du réseau téléphonique existant qui appartient à Orange. Le Syndicat Mixte Ouvert Charente Numérique et les entreprises qui travaillent pour lui ne supprimeront pas le réseau cuivre existant. Vous êtes totalement libre de conserver votre ligne actuelle sur le réseau cuivre d'Orange et donc votre offre actuelle. Dans ce cas, aucune prise terminale optique ne sera installée à votre domicile. Un raccordement demeurera bien évidemment possible ultérieurement lorsque vous le souhaiterez. Sur le long terme, le nouveau réseau en fibre optique se substituera au réseau cuivre. Mais sur le court terme, les deux infrastructures vont cohabiter.

**Vous vous demandez quand la fibre arrivera à votre domicile... rendez-vous sur le site [www.charente-numerique.fr](http://www.charente-numerique.fr), entrez le nom de votre commune et cliquez sur votre habitation. La période où vous serez raccordable s'affichera.**

# TRAVAUX

## Côté bâtiments

- **Nettoyage du moulin de Richemont** situé derrière l'Institut supérieur de formation et réfection de la couverture. Il a été décidé de faire en calcaire le sol de la salle à proximité de celle où se trouvait la roue.
- **Réfection des toitures** du local « espaces verts » aux services techniques et du local « pétanque » chez Théré.
- **Aménagement des locaux de la mairie** pour avoir une pièce réservée à l'archivage et au stockage.
- **Changement de chaudière** pour le presbytère et l'école maternelle Jean-Marie Weber.



## Côté voirie



- **Aménagement place du Champ de Foire et début de la route de la Garnerie**

Les travaux, débutés le 8 avril, se termineront vers mi-juin. Ils consistent à enfouir les réseaux aériens, élargir les trottoirs et réaliser des places de parking. Des arbres seront également plantés.



- **Extension des réseaux eau, assainissement, électriques et télécoms** pour desservir des terrains chemin de la Péroche.

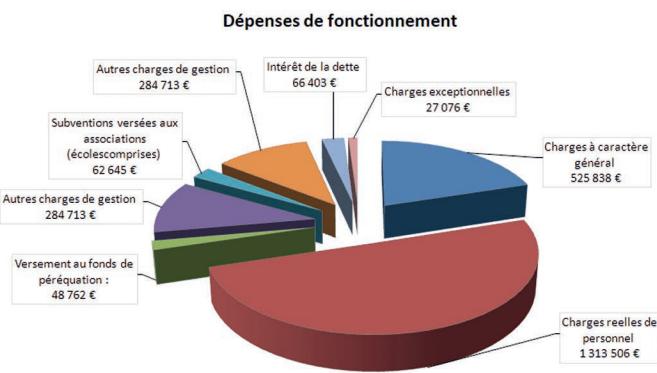
## Résultats du compte administratif 2018

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion pour l'exercice écoulé.

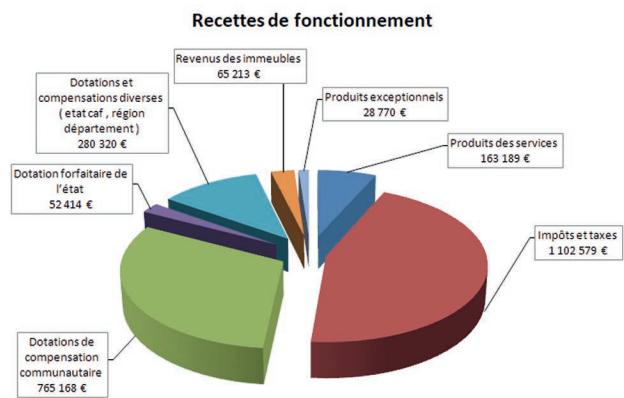
Il trace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice écoulé et constate les résultats comptables..



### Section de Fonctionnement 2018



Total des dépenses réelles : 2 328 945 €



Total des recettes réelles : 2 457 658 €

Ce qui porte au total le résultat de l'année à 128 713 €.

### Section d'Investissement 2018

#### DEPENSES

Remboursement du capital emprunté :	138 747 €
Frais d'études et participations :	20 295 €
Acquisitions :	53 646 €
Travaux bâtiments :	91 342 €
Travaux de voirie :	215 427 €
Dépenses réelles de l'année 2018 :	<b>549 929 €</b>

#### RECETTES

Recettes propres :	165 800 €
Récupération de TVA et taxes :	345 308 €
Subventions :	36 008 €
Divers :	34 831 €
<b>Recettes réelles sur 2018 :</b>	<b>581 950€</b>

### Evolution du résultat de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement

Le résultat de l'année en fonctionnement s'élève à 158 000€

La capacité d'autofinancement :

2014 :	387 180 €
2015 :	410 260 €
2016 :	289 936 €
2017 :	89 790 €
2018 :	19 253 €

Malgré les efforts de gestion et la maîtrise des dépenses, le résultat de l'année est en baisse. Considérée comme riche, la commune ne bénéficie plus d'aucune aide de l'état ni en fonctionnement ni en investissement.

La dotation globale de fonctionnement que nous versait l'état est passée de 238 000 € en 2012 à 0 € en 2019.

Alors que la plupart des communes bénéficient de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour leurs investissements (à hauteur de 20 à 35% de l'investissement), la commune n'est pas éligible à cette dotation. Pire, elle doit contribuer à un fonds « dit de péréquation » à hauteur de 50 000 €.



### Budget 2019

Le budget 2019 a été voté le 8 avril 2019.

Il s'élève à 3 409 787.65 € en fonctionnement et 1 774 845.25 € en investissement.

Les budgets sont en baisse en raison des transferts de compétences vers l'agglomération notamment dans le domaine de la petite enfance.

### Taxes Locales

Les taux de fiscalité sont inchangés :

Taxe d'habitation : ..... 8.57 %

Taxe sur le foncier bâti : ..... 14.74 %

Taxe sur le foncier non bâti : ..... 45.16 %



Depuis les années 1870, en Charente et dans une partie de la Charente-Maritime, le 1<sup>er</sup> mai rime avec **Brin d'aillet**. Cette tradition serait née du fait qu'après avoir tué le cochon en hiver, il fallait attendre le 1<sup>er</sup> Mai pour entamer le grillon cuisiné à l'époque hivernale où tout ceux qui avaient participé à la cuisine du cochon se rassemblaient à nouveau.

Il existe plusieurs proverbes ou croyances autour du brin d'aillet tel le fait qu'il fallait le manger en croquant l'aillet avec un louis d'or dans la poche ou se frotter les dents avec l'aillet ou bien encore se frotter les mains avec sept brins d'aillet, pour avoir de l'argent toute l'année.

Plusieurs associations de Cherves-Richemont perpétuent la tradition. **Le club de l'amitié et de l'âge d'or** qui a ouvert les hostilités du brin d'aillet dès le jeudi 25 avril pour permettre aux adhérents de se rendre le 1<sup>er</sup> Mai auprès des associations organisatrices de ce moment convivial. **La Truite Champblancaise** a invité les pêcheurs à Orlut à l'étang de Garandeau où ils étaient une vingtaine pour taquiner les 30 kg de truites mises à l'eau dans la matinée avant un casse-croûte offert par l'association et un repas de midi qui a réuni les pêcheurs laissant les cannes à l'eau en attente d'une touche. **Le Comité des fêtes d'Orlut** en son ensemble était présent, malgré la déception de la frairie pour l'organisation de moments conviviaux avec, dans un premier temps, le casse-croûte offert sous le tivoli, puis un repas « entrecôte » à midi qui a réuni près de 90 convives.



**La frairie d'Orlut** s'est déroulée au cours du week-end de Pâques et ce comme tous les ans depuis les années 1910. Huit attractivités foraines se sont partagé les deux places près de la salle des fêtes d'Orlut. Elle a démarré le samedi avec **la brocante** qui a réuni 24 exposants. Malheureusement pour les brocanteurs, peu de visiteurs ont sillonné la rue Grande à la recherche de l'objet insolite ou rare.



Le dimanche, réservé à la **course cycliste**, ce sont 58 coureurs juniors qui ont couru dans le cadre du championnat départemental. Ils ont parcouru 19 fois le tour de 5 km au départ d'Orlut puis Champblanc et le Mandras pour revenir devant la fête.

Nouveauté cette année, le comité des fêtes a eu la bonne idée de contacter **une banda**. « Les verres luisants », banda de Surgères, détient deux titres de champion de France des Bandas. Malgré cette carte de visite, seulement 110 personnes ont participé à la fête. Le lundi, c'était au tour d'une cinquantaine d'enfants de se lancer à la **chasse aux œufs**.

Après ces trois jours, Agnès Pairault, présidente, et les membres du comité des fêtes pensent qu'une réflexion sur la suite à donner à la frairie doit être menée, compte tenu de l'investissement financier (3 000 €) et personnel, pour une fête foraine qui n'est pas fréquentée ou si peu.



Spectacle Bobines et Flacons



Carnaval école JM Weber



Concert de Gospel en Borderies et des Mirliflûtes



Trail La Folle Blanche



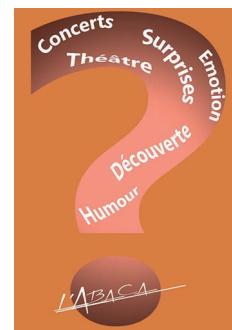
Repas des aînés



Temps musical de l'école Sainte Eustelle

Rendez-vous vendredi 7 juin à 20h pour le lancement de la nouvelle saison culturelle. C'est avec succès que le concert d'André Manoukian a clôturé notre saison culturelle. De nouveaux spectateurs découvrent l'Abaca et viennent s'ajouter à un public qui se fidélise de plus en plus.

Nous vous invitons à venir à l'Abaca, vendredi 7 juin à 20h, où l'équipe culturelle vous dévoilera la nouvelle programmation 2019-2020 ; présentation qui sera suivie d'un cocktail musical. Comptant sur votre présence, nous espérons que vous viendrez nombreux !



**Cinéma sous les étoiles le samedi 24 août.** Cette année, la projection se fera derrière l'Abaca. Avant la séance vous pourrez faire une sortie en canoë l'après-midi (sur réservation au 05 45 83 25 69) et une randonnée le matin.



Venez partager le traditionnel pique-nique géant, feu d'artifice et bal du 13 juillet au stade de Cherves. Apportez vos couverts... on se charge d'installer les barbecues pour vos grillades ! Vous pouvez aussi apporter tables et chaises car parfois il n'y a plus de place.

L'heure de la fête des écoles approche. Vous pourrez découvrir le spectacle de fin d'année des élèves du groupe scolaire Weber-Garandeau, le 14 juin au stade de Cherves. Le 29 juin celui des élèves de l'école Sainte Eustelle et du CIPAL dans le clos du presbytère.

Le comité des fêtes d'Orlut vous donne rendez-vous **dimanche 7 juillet pour la Rando val de l'Antenne.** Venez découvrir, à pied ou en vélo, la commune et les communes alentours en empruntant l'un des trois parcours proposés.

Inscription à partir de 8 h au stade de Cherves.



## AGENDA

### JUIN

**Vendredi 07 :** Lancement de la nouvelle saison culturelle à l'Abaca avec un concert du groupe *Chat Noir*, à 20h

**Vendredi 14 :** Soirée jeux à la médiathèque de 18h à 22h

**Samedi 15 :** Des bouts d'choux et des Contes à la médiathèque à 11h

**Samedi 29 :** Théâtre avec *les Chérubins en folie* à l'Abaca à 20h30

**Samedi 29 :** Biblio'Café avec pique-nique de 10h30 à 14h

**Samedi 29 :** Kermesse de l'école Sainte Eustelle et du Cipal au clos du Presbytère

### JUILLET

**Dimanche 7 :** Repas champêtre à l'école Paul Garandeau organisé par la société de chasse de Cherves

**Dimanche 7 :** Randonnée VTT / marche organisée par le comité des fêtes d'Orlut

**Samedi 13 :** Fête Nationale (pique-nique, spectacle, feu d'artifice et bal) par la Municipalité

### AOUT

**Samedi 24 :** Cinéma de plein air (Belle et Sébastien 3), sortie canoë (sur réservation) et randonnée organisés par la municipalité

Toutes les dates et manifestations sont données sous réserve de modification.

### SEPTEMBRE

**Samedi 07 :** Soirée à la salle des fêtes de Cherves organisée par *Adrena'Zik*

**Mercredi 11 :** Présentation de la programmation *Avant-Scène Cognac* à la médiathèque à 18h30

**Vendredi 13 :** Soirée jeux à la médiathèque de 18h à 22h

**Samedi 14 :** Rentrée littéraire avec Nathalie Jaulin à la médiathèque

**Dimanche 15 :** Thé dansant avec Jean-Pierre Roy et son orchestre à l'Abaca à 14h

**Vendredi 20 :** Concert avec *Tété* à l'Abaca à 20h30

**Du 24 septembre au 12 octobre :** Exposition « Mémoires d'école » à la médiathèque

**Fin septembre - début octobre :** Au fil du conte par la médiathèque

### OCTOBRE

**Mercredi 02 :** Spectacle avec Agnès Jaoui proposé par *Les quais Ici ou Ailleurs* à l'Abaca à 20h

**Samedi 05 :** Spectacle cabaret avec *Brins de femmes* à l'Abaca à 21h

**Vendredi 11 :** Soirée jeux à la médiathèque de 18h à 22h

**Samedi 12 :** Biblio'Café de 10h à 12h

**Samedi 18 :** Murder Party par la médiathèque à 20h30

**Dimanche 20 :** Repas dansant à la salle des fêtes de Cherves, organisé par le club de l'Amitié et de l'Age d'or

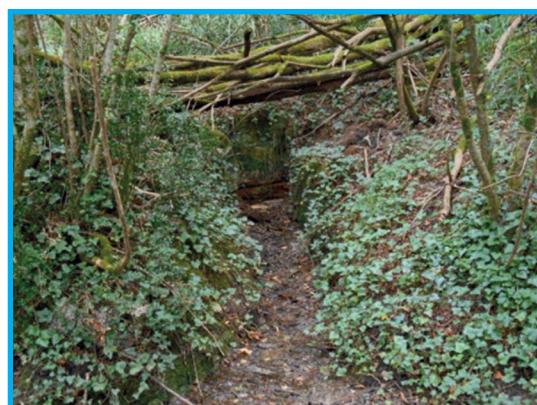
## Fontaines, sources, lavoirs et roussoirs de la commune

L'association Antenne Nature Loisirs Patrimoine (ANLP) propose, avec cette 8<sup>ème</sup> édition, de poursuivre une balade parmi les sources, fontaines, lavoirs et roussoirs de la commune. On n'en compte pas moins de 33 à ce jour.

Celles qui sont sur des terrains privés sont mentionnées avec l'accord du propriétaire. Rappelons aux nouveaux habitants de Cherves-Richemont que «fontaine» est ici le nom donné à une source, avant de désigner la construction en pierre que l'on trouve souvent autour pour l'abriter, et encore un récipient pour garder de l'eau dans une maison.

### La source et le vivier de Gandoury

Le prieuré disparu de Gandoury (aujourd'hui le lieu s'écrit Gandourie) s'est établi vers le X<sup>ème</sup> siècle au sud est de Cherves, au pied de la colline qui sépare le pays haut du pays bas - alors occupé par l'étang du Solençon - auprès d'une source indispensable à la vie collective des six moines de l'Ordre de Grandmont qui y vivaient. Ce sont d'ailleurs vraisemblablement eux qui ont conservé puis caché le sublime trésor d'objet religieux du XIII<sup>ème</sup> siècle retrouvé en 1896 auprès du château de Plumejeau lui aussi disparu, à quelques pas de Château Chesnel.



Cette source, ainsi qu'une autre très proche, au débit bien plus faible, est toujours visible, elle coule pratiquement toute l'année même si son débit varie notablement.

Elle aboutit à un bassin, sans doute un vivier qui servait à l'approvisionnement en poissons des moines, puis elle continue vers une mare de belle taille devant la maison actuelle du lieu-dit Gandourie.

### La source du Roc à Richemont

Quand on emprunte le petit chemin qui serpente dans les bois depuis le Logis de Boussac jusqu'au pied de l'ancien séminaire - aujourd'hui Institut de Formation Supérieure par Alternance (IFSA) - on longe un bras de l'Antenne bordé de magnifiques aulnes glutineux (nos vergnes) et à mi-chemin, en faisant attention lorsque la falaise appelée le Roc se rapproche, on découvre cette petite source, souvent presque à sec en été, mais abondante en hiver, qui se jette dans l'Antenne après une demi-douzaine de mètres.



*L'association Antenne Nature Loisirs Patrimoine (ANLP) a pour but de « Connaitre, Partager et Préserver les patrimoines de la vallée de l'Antenne » et ses 45 communes.*

*Contact : Michel ADAM - Tél. : 06 72 89 00 25 - Email : michel-adam@orange.fr*

## ETAT CIVIL

Rose DOS SANTOS PLANTET, le 19 avril  
Aliyah VANNEUVILLE, le 26 mars  
Manon MICHAUD, le 18 mars  
Cassandra CHEDEVILLE, le 02 mars  
Ethan HERARD, le 03 février  
Léontine RAYER, le 23 janvier  
Maxence OUVRARD, le 18 janvier  
Alfred WICKHAM, le 06 janvier



Henriette MAILLARD, le 13 mai  
Guy CHIRON, le 11 mai  
Bernard GANDILHON, le 04 mars  
Anne-Marie GIBOIN née LAMBERT, le 02 mars  
Simone CANSI née DUMARCHEY, le 26 février  
Guy BLANCHARD, le 26 février  
Edith QUILLARD née DEMONT, le 1er février  
Pierre MOUZE, le 26 janvier



Morgan MOUTET et Emmanuelle MAIGNAN, le 25 mai  
Morgan AUDEBERT et Yessica RODRIGUEZ ORTIZ, le 25 mars



## NUMEROS UTILES

### MAIRIE DE CHERVES ET MAIRIE ANNEXE DE RICHEMONT

Tél. : 05 45 83 25 69 - Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : [mairie@cherves-richemont.fr](mailto:mairie@cherves-richemont.fr)

Site : [www.cherves-richemont.com](http://www.cherves-richemont.com)

Heures d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00

Mardi et Jeudi : 9h00-12h30

Mercredi et Vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

### MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

Tél. : 05 45 83 70 40

1, impasse du Vieux Chêne

Heures d'ouverture :

Mardi : 16h00-18h00 - Mercredi : 9h00-12h00/13h30-18h00

Vendredi : 14h00-18h30 - Samedi : 9h00-12h00

### MULTI-ACCUEIL « Les Titous »

Tél. : 05 45 83 62 59

2, impasse du Vieux Chêne

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines

Accueil régulier et occasionnel

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

### ACCUEIL DE LOISIRS « La P'tite Pomme »

Tél. : 06 78 65 05 87

Place du Champ de Foire

Mercredi : de 7h30 à 18h30

### ADMR

Tél. : 05.45.83.29.47

Place du Champ de Foire

Pour les personnes âgées ou celles qui ont besoin d'être aidées

Les lundis de 14h00 à 17h00 - les mercredis de 9h30 à 12h30

Les jeudis de 14h00 à 17h00



### PRÉSENCE VERTE

Tél. : 05.45.97.81.30

Portage de repas à domicile et télé-assistance

46 boul. Duroselle - 16000 Angoulême

### ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 05.16.09.51.25

Villa François 1<sup>er</sup> - Boul. Denfert Rochereau - 16100 Cognac

### ECOLES

ECOLE J.M. WEBER .....	05 45 83 28 35
ECOLE P. GARANDEAU.....	05 45 83 25 30
ECOLE SAINTE EUSTELLE .....	05 45 83 28 53
MAISON FAMILIALE RURALE (IREO) .....	05 45 83 16 49

### RESTAURANT

La Caverne de l'Ours ..... 05.45.81.68.71

### DIVERS

ALIMENTATION VIVAL .....	05.45.83.15.44
BOULANGERIE .....	06.68.41.64.33
BOUCHERIE .....	06.51.36.49.86
PHARMACIE .....	05.45.83.27.75
INFIRMIÈRES .....	05.45.83.25.05
DENTISTE .....	05.45.83.10.97
MÉDECINS .....	05.45.83.27.88
ETIOPATHE .....	05.45.36.48.22
OSTÉOPATHE .....	06.42.56.80.23
GARAGE .....	05.45.83.16.17
RELAI POSTE .....	05.45.83.15.44
TABAC PRESSE .....	05.45.83.14.50
COIFFEUR .....	05.45.83.28.41
TRANS'PORTE (transport vers Cognac) .....	0 800 881 691
TAXI .....	06.87.98.98.23
PRESBYTÈRE .....	05.45.83.25.64